

## COMMUNE DE BENY

### COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 avril 2011 à 20 heures 00.

L'an deux mille onze et le **mardi dix neuf avril à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges RODET, Maire.

**Présents** : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Elie BERARD, Jean-François POUPON, Eric GUILLERMIN, Gilles DONGUY, Michèle DANANCIER, Bruno GAILLARD, , Elodie LELARDOUX

**Absents excusés** : Robert SEVE, François BILLOUD, Jean-Claude GONOD

**Pouvoir** : Robert SEVE donne pouvoir à Georges RODET  
Françoise BILLOUD donne pouvoir à Michèle DANANCIER  
Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Bruno GAILLARD

**Secrétaire** : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 14 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

### LES TAXES DIRECTES LOCALES ET LA COMPENSATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et de la compensation foncière des entreprises pour l'année 2011.

Il indique que les taux de référence recalculés sont plus élevés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale et régionale et, d'autre part, des frais de gestion auparavant perçus par l'État.

Il confirme que pour les contribuables il n'y aura pas d'augmentation de taxes, les transferts se faisant entre le département région via la commune.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :*

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2011 et d'appliquer les taux présentés dans la notification, soit :

- taxe d'habitation : 15,26 %,
- taxe foncière bâti : 11,17 %,
- taxe foncière non bâti : 36,74 %,
- cotisation foncière des entreprises : 16,17 %

### FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT : Année 2011

Le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Général a la responsabilité du fonds solidarité depuis 2005, et qu'il sollicite une contribution volontaire à hauteur de 0,30 € par habitant.

Il précise également que la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain continue d'assurer la gestion comptable et financière du Fonds Solidarité Logement,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**DECIDE** de renouveler la participation au fond solidarité logement pour l'année 2011,

**ACCEPTE** de verser la contribution fixée à 0,30 € par habitant, soit 222,60 € pour la commune. (742 habitants x 0,30 €)

### Mise en recouvrement de l'impôt afférent au remboursement des annuités d'emprunts contractés par le Syndicat d'aménagement et d'entretien du Sevron et du Solnan.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article L. 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune doit se prononcer sur la mise en recouvrement par l'impôt du montant des

cotisations du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan, la part de la Commune s'élevant à la somme de 11 203 € pour l'année 2011.

*Le Conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :*

**DECIDE et ACCEPTE :**

✚ l'institution d'une contribution fiscalisée s'élevant au titre de l'année 2011 à la somme de 9 864 € (provision des travaux),

✚ d'inscrire et de prendre en charge sur le budget primitif 2011 de la Commune, compte 6554, la partie du remboursement des emprunts, soit la somme de 1 339 €,

**INDIQUE** que la cotisation pour l'année 2011 s'élève à 840,65 € (731 habitants x 1,15 €).

### **Contrat d'entretien et de maintenance des installations de chauffage dans le bâtiment Garavand**

Monsieur le Maire indique que le contrat passé avec l'entreprise SVELYS pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage dans le bâtiment Garavand est échu depuis avril 2010, et donne lecture de la nouvelle proposition de contrat.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** le contrat d'entretien et de maintenance de la chaufferie du bâtiment Garavand avec effet au 01/04/2011 pour une durée de trois ans avec l'entreprise SVELYS.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat correspondant.

### **Contrôle technique et risque incendie de l'ascenseur**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat établie par le Bureau VERITAS de VIRIAT (01440) pour la vérification réglementaire de la conformité (loi de Robien) ainsi que le risque incendie pour l'ascenseur.

Le contrôle est valable 5 ans pour un coût de 390 € (300 € pour le contrôle technique et 90 € pour le risque incendie) à compter du 01/05/2011,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** les termes du contrat pour le contrôle technique et risque d'incendie de l'ascenseur par le Bureau VERITAS de VIRIAT 01440.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat et les documents afférents.

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE + ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des conseillers présents les budgets primitifs 2011:

#### COMMUNAL : M14

Dépenses et recettes de fonctionnement : 711 104.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 2 109 108.00 €

Les opérations sont les suivantes :

#### COMMUNE (M14) :

\* Travaux bâtiments communaux : Fin des travaux du bâtiment de la Cure

\* Réserves foncières : Acquisition de terrain

\* Révision PLU

\* Extension zone Garavand : Fin des travaux d'extension de réseaux au pôle petite enfance

\* Matériel : extincteurs bâtiment Garavand, cureuse à fossés, équipement pompiers, guirlande, relieuse, tables de la salle Garavand et de la salle du conseil

\* Pont du Moulin Blanc,

\* Opération logements à Dorthan

\* Ecole

## ASSAINISSEMENT : M49

Dépenses et recettes de fonctionnement : 24 911.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 36 070.00 € : travaux d'études pour le zonage assainissement du Plan Local d'Urbanisme, installations de tabourets pour les nouvelles constructions

### **ECOLE**

#### **1°) AVENANT au marché de chauffage**

Dominique COLIN, Maire Adjoint, informe que Christian JUILLARD, titulaire du lot 81 «Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation» pour la construction de l'école, a vendu sa société SARL SAV à la société JUILLARD CHAUFFAGE, 705 rue des Vareys à VIRIAT.

Il donne lecture de l'acte de vente et propose de réaliser un avenant de transfert au marché.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

**DECIDE** de réaliser l'avenant n°1 de transfert avec l'ancien titulaire :

Monsieur JUILLARD Christian, société SARL SAV, 18 Avenue Pablo Picasso- 01000 Bourg en Bresse et la nouvelle société titulaire JUILLARD CHAUFFAGE, 705 rue des Vareys à VIRIAT.

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à ce transfert

**PRECISE** que la société JULLARD CHAUFFAGE devient titulaire pour ses obligations contractuelles à l'égard du marché.

#### **2°) CHANTIER.**

Dominique COLIN expose l'avancement du chantier, il y a un peu de retard pour le maçon (5 jours), mais les prestations sont satisfaisantes.

Une réunion aura lieu prochainement pour le choix de la couleur des façades.

### **LOGEMENT COMMUNAL**

Isabelle CORSAIN, Maire Adjoint responsable des bâtiments rappelle la délibération du 14 mars dernier acceptant la dédite de Madame Geneviève CHALLAND, locataire du logement de l'école.

Elle indique avoir disposé des affiches dans les lieux publics de la Commune, et avoir publié une annonce sur site internet «Le Bon Coin». De nombreuses candidatures nous sont parvenues.

Après discussion, le conseil municipal retient la candidature de Mademoiselle Mélissa MARGUIN, employée municipale.

### **JURY D'ASSISES – ANNEE 2012**

Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de l'Ain concernant la constitution du jury d'assises pour l'année 2012.

Le tirage au sort est effectué et désigne Madame Yvette CEZETTE née JOSSERAND, le 12/10/47 à Bourg-en-Bresse, domiciliée le Bourg à Bény, Institutrice en retraite.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**RECENSEMENT** : Suite à l'enquête de recensement réalisée en janvier – février 2011, le résultat de la première fiche relative aux logements de comptage réalisé par l'INSEE est de :

- 267 adresses d'habitation
- 36 adresses collectives
- 283 résidences principales
- 25 logements occasionnels, résidences secondaires ou logements vacants
- 308 logements enquêtés
- 2 logements non enquêtés
- 2 habitations mobiles

**Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'AIN** : Jean-François POUPON, délégué communal, donne le compte rendu de l'assemblée générale : vote du compte administratif, du budget et informe que le syndicat aura la compétence «éclairage public» pour la totalité des opérations dès lors que la commune aura pris la délibération.

**Personnel communal** : Suite à la démission au 1<sup>er</sup> mai de Madame Chantal LARCHER, secrétaire, le Maire informe avoir reçu la candidature de Madame Maryvonne YONNET. Cette personne a été rencontrée par le Maire et les Adjointes le samedi 16 avril et sera embauchée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011. Il n'y a pas lieu de créer ou modifier le poste qui reste sur le même grade.

**Fleurissement** : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu de l'assemblée générale du 22 mars dernier. Au total 2 300 plans ont été plantés sur la commune, et les achats ont été faits auprès de deux fournisseurs.

L'association a apprécié l'aide de l'employée communale recrutée l'été dernier. Une solution est recherchée pour organiser différemment le massif de la place du 19 mars afin de réduire son entretien.

**Comité des fêtes** : Suite à la dernière assemblée générale, Isabelle CORSAIN informe du changement dans la composition du bureau : la présidente est Julie CORDIER, le vice Président Emmanuel BONNET.

**Associations** : Isabelle CORSAIN informe qu'un courrier va être envoyé à toutes les associations pour indiquer qu'il y aura en septembre prochain le premier forum des associations ; une réunion de préparation est prévue le mercredi 11 mai.

**Chantons sous la pluie** : Remerciement pour la subvention et invitation à la coupe de France de danse sportive le 30 avril. Isabelle CORSAIN représentera la commune.

**Amicale des Pompiers** : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu et donne lecture du bilan financier de l'année 2010. Le nouveau bureau est composé : d'Arnaud GENEVOIS, Président ; de Mélissa MARGUIN, Secrétaire ; et d'Arnaud DANANCIER, Trésorier.

**Avis naissances** : Bastien BUARD est né le 22 mars, domicilié «Les Petits Grillets», Lorine SIMONET est née le 26 mars, domiciliée «Les Jacquets».

**FASILA'GYM** : Le concert de Yanne MATIS a rempli la salle Garavand et comblé les spectateurs.

**La Plume** : La diffusion du n°13 doit avoir lieu le mercredi 20 avril.

**Congés secrétariat de mairie** : Le secrétariat sera fermé du samedi 23 avril au vendredi 30 avril.

**Association Foncière** : Elie BERARD, Président donne le compte rendu de la réunion du 25 mars. Des travaux devraient avoir lieu à Malaval mais les propriétaires doivent couper les bois avant.

**Rugby Club de Bénvy** : Match de finale le 8 mai prochain à RILLIEUX.

**Commémoration du 8 Mai** : Distribution des invitations. Cette année, toutes les salles sont louées. Le conseil municipal décide de réaliser le vin d'honneur au restaurant "La Mère Moissonnier".

**Projet de permis de construire d'un garage** : Le Maire informe avoir reçu des personnes s'opposant au projet. Il est précisé que le projet est conforme aux règles du Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil suite à l'enquête publique qui n'avait conduit à aucune remarque au sujet de l'implantation d'activités commerciales ou artisanales en zone U. Il indique par ailleurs que le projet est désormais annulé.

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du Sevron et Solnan** : Elie BERARD donne le compte rendu, le bilan des travaux 2010 et les prévisions 2011.

**Prochain conseil** : Fixé au mardi 10 mai à 19 heures. Une réception sera organisée à l'occasion du départ de Chantal LARCHER et de la présentation de Maryvonne YONNET avec l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal.